

## Rapport

Date de la séance du CE: 23 août 2017  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
N° d'affaire: 664790  
Classification: Non classifié

### Centre de police de Berne, Köniz Juch Crédit d'engagement pour l'étude de projet, appel d'offres aux entreprises totales compris

---

#### Table des matières

|          |                                                                                                                                                  |          |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Synthèse .....</b>                                                                                                                            | <b>2</b> |
| <b>2</b> | <b>Bases légales .....</b>                                                                                                                       | <b>2</b> |
| <b>3</b> | <b>Description de l'affaire .....</b>                                                                                                            | <b>2</b> |
| 3.1      | Rappel .....                                                                                                                                     | 2        |
| 3.2      | Procédure prévue dans le cadre de la répartition du crédit d'étude .....                                                                         | 4        |
| 3.3      | Informations sur le projet .....                                                                                                                 | 4        |
| 3.3.1    | Exigences en matière de construction .....                                                                                                       | 4        |
| 3.3.2    | Exigences de l'utilisateur en matière d'exploitation .....                                                                                       | 4        |
| <b>4</b> | <b>Répercussions financières .....</b>                                                                                                           | <b>5</b> |
| 4.1      | Récapitulatif des coûts .....                                                                                                                    | 5        |
| 4.2      | Financement .....                                                                                                                                | 5        |
| 4.3      | Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements ..... | 5        |
| 4.4      | Coûts d'investissement attendus .....                                                                                                            | 6        |
| <b>5</b> | <b>Calendrier .....</b>                                                                                                                          | <b>6</b> |
| <b>6</b> | <b>Proposition .....</b>                                                                                                                         | <b>6</b> |



## **1 Synthèse**

Lors de la session de mars 2017, le Grand Conseil a approuvé, sur le principe, le regroupement de la Police cantonale bernoise en choisissant le site de Niederwangen (Köniz Juch) pour la construction d'un nouveau centre de police, faisant passer le nombre de sites de 18 à 9 (nouveau site compris). Le bâtiment doit notamment accueillir une nouvelle centrale d'engagement destinée à remplacer la centrale vétuste du Ringhof à Berne. Dans le même temps, le Grand Conseil a en outre approuvé un crédit d'engagement pour un concours d'architecture. Les bases pour la réalisation du concours sont actuellement en préparation afin que celui-ci puisse débiter à l'automne 2017 par l'étape de préqualification des participants. Compte tenu des données en partie très sensibles liées aux exigences de la police, le concours sera mené selon une procédure sélective, c'est-à-dire une préqualification. L'issue est prévue pour mai 2018.

Le crédit d'étude demandé de 22,2 millions de francs doit permettre de lancer l'étude de projet immédiatement après la clôture du concours d'architecture et de la financer jusqu'à l'appel d'offres aux entreprises totales. La prise en compte de cet appel d'offres dans le crédit d'étude a fait ses preuves pour le projet du campus HESB de Bienne, puisque cela a permis un déroulement sans interruption de l'étude de projet jusqu'à la sélection de l'entreprise totale. Ainsi, argent et temps sont épargnés et, une fois l'entreprise totale choisie, les chiffres du crédit de réalisation seront plus fiables.

La présente affaire est soumise au référendum facultatif.

## **2 Bases légales**

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

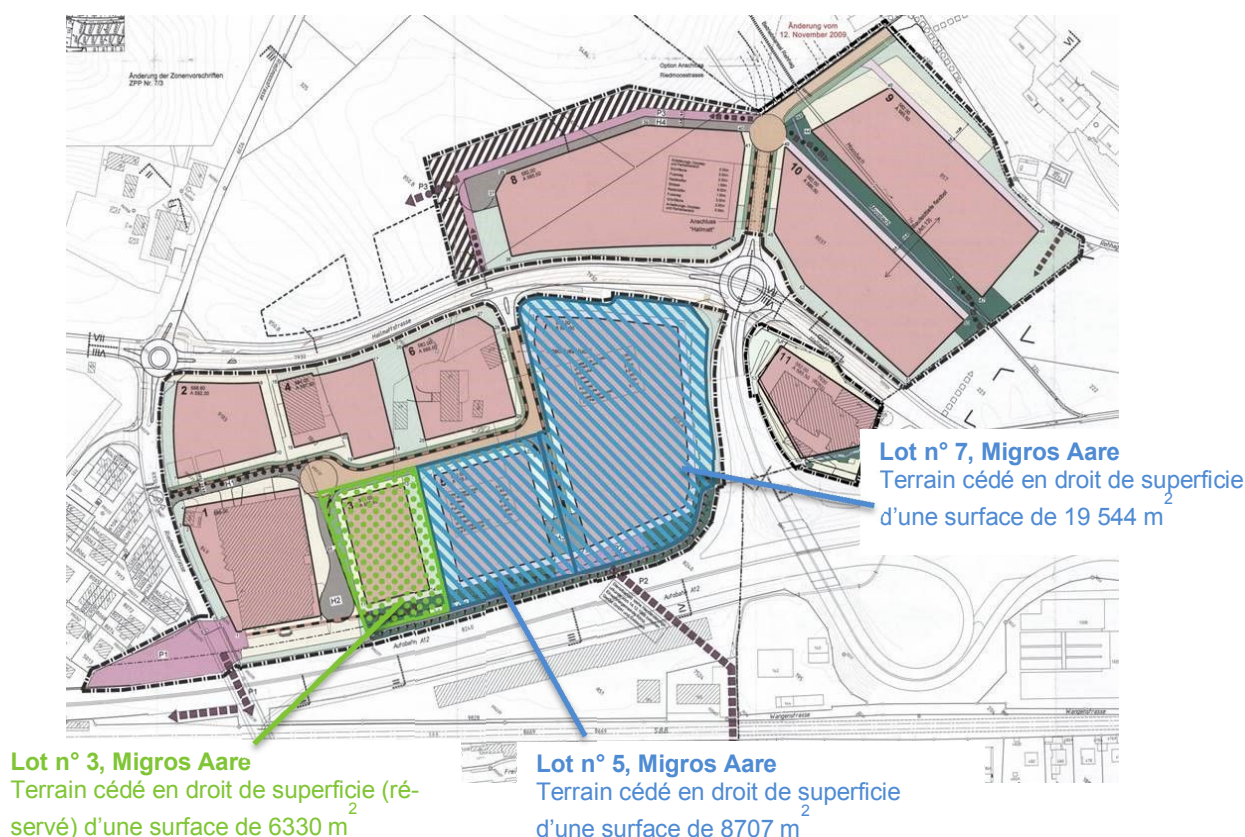
## **3 Description de l'affaire**

### **3.1 Rappel**

Lors de la session de mars 2017, le Grand Conseil a approuvé, sur le principe, le regroupement de la Police cantonale bernoise en choisissant le site de Niederwangen (Köniz Juch) pour la construction d'un nouveau centre de police, faisant passer le nombre de sites de 18 à 9 (nouveau site compris). Il a par ailleurs approuvé un crédit d'engagement de 1,6 million de francs pour un concours d'architecture (plus 200 000 francs pour préciser les exigences des utilisateurs).

En vue du lancement du concours d'architecture, les travaux suivants sont actuellement en cours :

- Préparation des consignes avec les services spécialisés impliqués ;
- Définition plus précises des charges du plan de quartier Juch Hallmatt avec la commune de Köniz ;
- Coordination de la planification générale du trafic – dont la desserte détaillée des lots 5 et 7 et la jonction à l'autoroute – avec l'OFROU, l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne et la commune de Köniz ;
- Examen du projet de territoire et de la carte du regroupement des sites pour le futur centre de police de Berne à l'aide d'un modèle pour calculer les surfaces et les volumes et préparation du projet de territoire pour les participants au concours ;
- Analyses des sols de fondation.



Les participants au concours seront sélectionnés dans le cadre d'une préqualification (procédure sélective). Sont admis les candidats ayant leur domicile ou leur siège social en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord du GATT/OMC sur les marchés publics, dans la mesure où le pays concerné accorde la réciprocité. Dans le cadre de l'étude de projet et de la réalisation, les mandataires du projet obtiendront des informations sensibles en lien avec les exigences de la police. Les prescriptions qui régissent la procédure visant le maintien du secret et l'utilisation d'informations classifiées sont applicables. Les soumissionnaires de pays n'ayant pas conclu d'accord sur la protection des informations avec la Suisse sont exclus du

concours pour des raisons de sécurité, puisque, dans ce cas, il n'est pas possible d'obtenir de certificat de sécurité correspondant.

### **3.2 Procédure prévue dans le cadre de la répartition du crédit d'étude**

L'équipe du projet vainqueur du concours d'architecture se verra confier, à l'issue de ce dernier, soit probablement en mai 2018, les travaux d'étude, la procédure d'octroi du permis de construire ainsi que l'appel d'offres destiné aux entreprises totales. La phase d'étude s'achèvera par l'adjudication à l'entreprise totale, qui aura lieu sous réserve de l'approbation du crédit de réalisation à demander. La prise en compte de la mise au concours dans le crédit d'étude permet de procéder à l'étude de projet sans interruption jusqu'à la décision d'adjudication de l'entreprise totale. La démarche s'est révélée efficace pour le projet du campus HESB de Bienne et présente des avantages considérables en termes de coûts, car l'expérience a montré que des interruptions dans un projet engendraient toujours des frais supplémentaires. Si ces derniers sont évités, les personnes-clés peuvent travailler sur le projet de manière continue et le risque de perte de savoir-faire est réduit au minimum. Il est aussi nécessaire d'avancer rapidement afin d'assurer la mise en service du nouveau centre de police de Berne à la date prévue, soit en 2026.

### **3.3 Informations sur le projet**

#### **3.3.1 Exigences en matière de construction**

Le concours de projets imposera une orientation claire sur la fonctionnalité et l'économicité en ce qui concerne aussi bien les coûts d'investissement que les coûts inhérents au cycle de vie des bâtiments. Des consignes claires quant aux coûts et aux surfaces seront donc formulées. Le bâtiment devra en outre être durable et efficace du point de vue de l'énergie et de son exploitation. La mise au concours se réfèrera expressément aux standards de construction cantonaux : il s'agit notamment du principe de séparation des systèmes avec la séparation des éléments de construction (pour permettre un éventuel agrandissement ultérieur du bâtiment et une affectation flexible) et de la norme Minergie-P-ECO. Lors de l'étude de projet, l'utilisation du bois sera examinée en détail. Le bâtiment doit être construit et certifié selon le Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) 2.0 récemment actualisé. Ce standard a été lancé par le Conseil fédéral dans le cadre de la stratégie « Développement durable suisse ». La question de savoir quelle devra être la classe de certification visée (platine, or ou argent) est encore ouverte. Les dispositions du plan de quartier Juch Hallmatt doivent être respectées. L'évaluation de l'expertise géologique et ses instructions doivent être prises en compte dans le développement du projet. Les exigences en matière de construction seront précisées au début de la phase d'étude et formulées en détail au cours de l'étude de projet.

#### **3.3.2 Exigences de l'utilisateur en matière d'exploitation**

Les bases des exigences en matière d'exploitation dans la phase du concours d'architecture sont définies dans le projet de territoire approuvé et dans la carte correspondante. Au début de la phase d'étude, les bases de ces exigences très spécifiques, telles que les standards de construction, la sécurité, les installations techniques, les aménagements spécifiques à l'utilisateur, etc., sont à présent précisées en détail par l'utilisateur, puis seront élaborées concrètement durant l'étude de projet. L'expérience montre que la part dédiée à l'étude de projet de tels travaux s'élève à environ cinq pour cent des coûts d'investissement, lesquels ont été estimés à environ 29 millions de francs lors d'une première estimation sommaire concernant les aménagements spécifiques à l'utilisateur. Le crédit demandé doit permettre, dans la phase

d'étude, en plus de préciser les exigences spécifiques à l'utilisateur, d'établir la planification et les documents d'appel d'offres pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur.

## 4 Répercussions financières

### 4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix : 1<sup>er</sup> avril 2017 ; indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland : 122.3 points

|                                                                                          |            |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| <b>Coût total lié à la planification et à l'étude de projet</b>                          | <b>CHF</b> | <b>24 000 000.–</b> |
| • Frais de planification (concours d'architecture)                                       | CHF        | 1 800 000.–         |
| • Frais d'étude                                                                          | CHF        | 20 700 000.–        |
| dont                                                                                     |            |                     |
| – avant-projet et projet de construction                                                 | CHF        | 11 050 000.–        |
| – procédure d'octroi du permis de construire                                             | CHF        | 1 300 000.–         |
| – appel d'offres aux entreprises totales                                                 | CHF        | 8 350 000.–         |
| • Dépenses de la POM pour les exigences des utilisateurs en matière d'exploitation       | CHF        | 1 500 000.–         |
| <b>Total</b>                                                                             | <b>CHF</b> | <b>24 000 000.–</b> |
| / . dépenses déjà approuvées pour le concours d'architecture (AGC du 22 mars 2017)       | – CHF      | 1 800 000.–         |
| <b>Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP</b> | <b>CHF</b> | <b>22 200 000.–</b> |
| <b>Crédit à approuver</b>                                                                | <b>CHF</b> | <b>22 200 000.–</b> |

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

### 4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements indiqués au chiffre 4 du projet d'arrêté.

### 4.3 Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les investissements s'élevant à 24 millions de francs sont attribués à la classe d'immobilisations « Immobilisations en construction ».

Les informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements seront indiquées dans le crédit de réalisation.

#### **4.4 Coûts d'investissement attendus**

Le coût total des investissements pour le centre de police de Berne est estimé à près de 270 millions de francs (y compris les coûts d'équipement de la POM, mais sans les coûts des risques ni les réserves).

L'étude de projet n'a pas d'incidences sur le personnel et il n'y a pas de coûts induits.

#### **5 Calendrier**

La planification se présente actuellement comme suit :

|                                                                           |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Concours d'architecture                                                   | d'ici à l'été 2018 |
| Etude avant-projet et projet de construction                              | été 2018-2020      |
| Soumission du crédit de réalisation au Grand Conseil                      | 2020               |
| Préparation de l'appel d'offres aux entreprises totales y c. adjudication | 2020-2021          |
| Planification de l'exécution par l'entreprise totale                      | 2021               |
| Réalisation                                                               | 2022-2026          |

#### **6 Proposition**

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexe

- Projet d'arrêté

Annexe supplémentaire à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Estimation des coûts d'étude de projet du 4 juillet 2017